
***QUATRIÈME PARTIE :
LE SYSTÈME EUROPÉEN HARMONISÉ
DES ENQUÊTES DE CONJONCTURE***

QUATRIÈME PARTIE : LE SYSTÈME EUROPÉEN HARMONISÉ DES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

Le système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, piloté par la Commission européenne (Direction Générale des affaires Économiques et Financières - DG-Ecfin, basée à Bruxelles), est le cadre par lequel s'organise l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes. Il fixe des règles très complètes (contenu des questionnaires harmonisés, et notamment formulation précise des questions posées, périodicité et champ sectoriel des enquêtes, périodes d'interrogation, dates de publication, ...) devant être respectées par les instituts producteurs adhérents, engagés à cet égard par un contrat passé avec la Commission¹.

4.1. - Les enquêtes de l'Insee dans le système européen

4.1.1. - Les enquêtes concernées

4.1.1.1. - Enquêtes infra-annuelles

Le système européen harmonisé d'enquêtes de conjoncture concerne actuellement les sept enquêtes de conjoncture infra-annuelles de l'Insee suivantes :

- l'enquête sur la situation et les perspectives dans l'industrie ;
- deux des enquêtes de l'Insee dans le secteur de la construction (les enquêtes dans l'industrie du bâtiment et dans les travaux publics) ;
- l'enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail ;
- l'enquête sur la situation et les perspectives dans les services ;
- l'enquête sur l'investissement dans l'industrie ;
- l'enquête de conjoncture auprès des ménages (dite enquête « consommateurs » dans la terminologie européenne).

L'enquête de conjoncture dans l'industrie est la première des enquêtes de conjoncture de l'Insee à avoir intégré le système harmonisé, en 1962.

4.1.1.2. - Enquêtes spécifiques

Certaines enquêtes spécifiques peuvent être réalisées à la demande de la Commission européenne par les instituts producteurs d'enquêtes de conjoncture qui adhèrent au système européen harmonisé.

Ainsi, par exemple, une fois tous les cinq ans, une enquête « *ad hoc* » portant sur les perspectives de croissance et de créations d'emplois dans l'Union européenne est menée simultanément dans les différents États membres². Pour ses volets « entreprises »³ (de l'industrie, du commerce de détail et des services), les grandes questions de cette enquête portent sur le volume des effectifs de l'entreprise, la situation de l'emploi dans l'entreprise, la structure du temps de travail et la durée d'exploitation, ainsi que sur l'évolution des heures d'exploitation. Des

¹ Pour plus de détail sur le système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture, on pourra se reporter à *European Economy « Reports and Studies »* (1997). Les organismes européens producteurs d'enquêtes de conjoncture n'étant pas nécessairement des instituts nationaux de statistique, les enquêtes de conjoncture n'entrent pas dans le cadre du règlement européen de 1998 concernant les statistiques conjoncturelles.

² La dernière occurrence de l'enquête « *ad hoc* » date de juin 2004. Pour plus de détails sur ces enquêtes « *ad hoc* », on pourra se reporter à *European Economy « Reports and Studies »* (2000).

³ L'enquête comporte également un volet « ménages » qui, pour ce qui concerne l'Insee, est couplé à l'enquête Emploi de l'Institut.

résultats sectoriels sont envoyés à la Commission, qui les agrège pour publier des données relatives à l'ensemble de l'Union Européenne.

4.1.2. Les pays adhérant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture

Participent au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture les vingt-sept États membres de l'Union européenne, soit les quinze anciens membres (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni et Suède), les dix pays entrés en mai 2004 (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie), et les deux pays entrés en janvier 2007 (Bulgarie, Roumanie).

Les États adhérant au système harmonisé sont représentés par un ou plusieurs organismes(s) producteur(s) d'enquête(s) de conjoncture sélectionnés par la Commission européenne sur la base de leurs réponses à ses appels d'offre quinquennaux pour la réalisation des enquêtes de conjoncture. Pour la France, c'est l'Insee qui réalise toutes les enquêtes nationales harmonisées.

4.2. - Les résultats transmis à la Commission européenne

Les résultats de niveau sectoriel transmis mensuellement à la Commission européenne par les instituts des États membres en charge de la réalisation des enquêtes dans l'industrie portent notamment sur la production passée et prévue, les carnets de commandes globaux et étrangers, les stocks, les prévisions de prix, les capacités de production, et la compétitivité (Cf. Annexe 4).

Les résultats fournis sont les pourcentages de réponses positives (% +), les pourcentages de réponses intermédiaires (% =) et les pourcentages de réponses négatives (% -) pour chaque question, par secteurs. La Commission calcule ensuite les soldes d'opinion, qu'elle désaisonnalise au moyen d'un logiciel spécifique (*DAINTIES*), différent de logiciels plus couramment utilisés dans les États membres (*X11-ARIMA*, *X12-ARIMA* et *TRAMO-SEATS*). Il peut en résulter des écarts, en général limités, entre les soldes d'opinion *CVS* publiés par l'Insee (notamment) et par la Commission.

Du fait que les données d'une enquête *E* sont systématiquement redépouillées lors de l'enquête suivante *E+1*, l'Insee transmet chaque mois les résultats provisoires de la dernière enquête et les résultats définitifs de l'enquête précédente. Majoritairement, les instituts européens producteurs d'enquêtes de conjoncture ne révisent pas leurs chiffres d'un mois à l'autre.

4.3. - La nomenclature européenne d'activités

Les résultats transmis à la Commission européenne sont agrégés selon la Nomenclature d'Activités des Communautés Européennes (NACE). La correspondance entre la NAF (Nomenclature d'Activités Française) et la NACE s'effectue au niveau NAF 700⁴.

4.4. - Les résultats d'enquêtes de conjoncture publiés par la Commission européenne

Chaque mois, la Commission publie les principaux résultats des enquêtes de conjoncture des vingt-sept États membres de l'Union européenne, par pays et pour l'ensemble de l'Union européenne ainsi que pour la zone Euro. Les lignes « France » correspondent aux résultats des enquêtes de l'Insee, après traitement spécifique par la Commission visant à une plus grande homogénéisation au niveau européen (application d'une méthode de *CVS* commune - Cf. *supra*).

⁴ Se référer à l'adresse http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/naf/pages/naf.htm pour la correspondance entre la NAF et la NACE.

Les publications de la série des « *Business and Consumer Survey Results* » sont mises à disposition sur le site internet de la Commission, exclusivement en langue anglaise⁵.

- Les premières pages de ces publications commentent les évolutions récentes de l'indicateur global de climat économique de la Commission, ainsi que celles de ses composantes : les indicateurs sectoriels de climat dans l'industrie, la construction, le commerce de détail et les services, de même que l'indicateur de confiance des consommateurs. Il s'agit d'indicateurs synthétiques mensuels tirés de résultats d'enquêtes de conjoncture appartenant au système européen harmonisé. Ces indicateurs synthétiques sont calculés selon une méthode plus simple que celle des facteurs communs privilégiée à l'Insee. L'indicateur de climat dans l'industrie pour chaque pays est obtenu comme la moyenne arithmétique de trois soldes d'opinion agrégés (carnets globaux, stocks et perspectives personnelles de production). L'agrégation pour l'UE ou la zone euro prend en compte le poids économique du pays.

- La publication de la Commission comporte en outre un bref commentaire sur les informations apportées par les enquêtes harmonisées sur l'emploi, le chômage et les anticipations de prix dans l'UE.

- Les pages suivantes sont constituées de tableaux présentant les principaux résultats mensuels et trimestriels des enquêtes de conjoncture harmonisées sur les douze derniers mois, assortis d'un rappel des valeurs minimales et maximales prises par ces résultats depuis 1990. Un premier tableau décompose l'indicateur global de climat économique en ses cinq composantes pour l'UE, la zone euro et les vingt-sept États membres. Les tableaux suivants résument les principaux résultats des enquêtes de conjoncture mensuelles auprès des consommateurs et des entrepreneurs de l'industrie, de la construction, du commerce de détail et des services par pays et zones.

- Selon les mois, la publication de la Commission résume également les résultats d'une enquête harmonisée de périodicité plus longue (« World economic survey », enquête sur l'investissement dans l'industrie par exemple).

4.5. - Utilisation par l'Insee des résultats des enquêtes Industrie harmonisées pour le suivi de la zone euro

Le Département de la conjoncture de l'Insee réalise chaque trimestre des prévisions conjoncturelles pour la France et pour la zone euro, publiées dans les *Notes et Points de Conjoncture* de l'Insee. En outre, il publie dans deux *Informations Rapides* (mensuelle et trimestrielle) les résultats des enquêtes de conjoncture européennes dans l'industrie à partir desquels sont calculés un indicateur synthétique et un indicateur de retournement pour la zone euro. Enfin, il rédige une publication trimestrielle intitulée « Euro-zone economic outlook » en collaboration avec l'Ifo et l'Isae (producteurs des enquêtes de conjoncture harmonisées allemandes et italiennes), dans laquelle sont présentées des prévisions conjoncturelles pour la zone euro effectuées en commun par les trois instituts⁶.

Le suivi et l'utilisation des enquêtes de conjoncture harmonisées des États membres constitue un outil de travail privilégié dans ce contexte. En particulier, les prévisions à court terme du taux de croissance de production industrielle de la zone euro réalisées dans le cadre de ces exercices de prévision s'appuient notamment sur les résultats des enquêtes harmonisées Industrie.

⁵ À l'adresse : http://europa.eu.int/comm/economy_finance/indicators/businessandconsumersurveys_en.htm, consulter le calendrier des sorties de résultats d'enquêtes. Les publications les plus récentes des « *Business and Consumer Survey Results* » sont mises en ligne, dans la colonne « press release » de ce calendrier. Des résultats plus détaillés et des séries longues peuvent être aussi obtenus auprès de la Commission.

⁶ Les *Notes et Points de conjoncture* de l'Insee sont disponibles sur le site internet de l'institut, de même que la publication « Euro-zone economic outlook » co-signée par l'Ifo, l'Isae et l'Insee (ces deux publications sont accessibles à partir de la page http://www.insee.fr/fr/indicateur/analys_conj/euro_zone.htm du site de l'Insee).

4.5.1. - Les résultats des enquêtes européennes

4.5.1.1. - La publication mensuelle

L'Insee publie chaque mois les résultats des enquêtes européennes de conjoncture dans la collection *Informations Rapides*⁷. Cette publication concerne principalement la conjoncture dans l'industrie, mais elle fait aussi état de l'indicateur de confiance des consommateurs⁸. Les résultats des enquêtes nationales de conjoncture dans l'industrie sont donnés pour les six principaux pays de la zone (Allemagne, France, Italie, Espagne, Pays-Bas, Belgique), pour la zone euro, ainsi que pour le Royaume-Uni.

Plus précisément, les *Informations Rapides* « Enquêtes européennes de conjoncture mensuelles » se présentent sous la forme d'une publication de 8 pages.

Les sources utilisées pour cette enquête zone euro sont multiples. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, l'Insee reprend les résultats tels qu'il sont publiés par les producteurs nationaux (Insee, Ifo et Isae). En revanche, pour l'Espagne, les Pays-Bas, la Belgique et le Royaume-Uni, l'Insee présente les résultats publiés par la Commission européenne. Les données utilisées sont donc corrigées des variations saisonnières par les Instituts nationaux pour la France, l'Allemagne et l'Italie et par la Commission pour les autres pays. Les résultats communiqués pour la zone euro correspondent à l'agrégation des soldes des six pays cités ci-dessus (soit environ 92 % du PIB de la zone). On considère donc implicitement une zone euro limitée à six pays. Pour l'enquête dans l'industrie, les pondérations ont été calculées à partir des valeurs ajoutées respectives dans l'industrie (hors I.A.A.) enregistrées entre 1995 et 2000 (Cf. tableau 5). Pour l'enquête auprès des ménages, les pondérations sont fondées sur les dépenses de consommation des ménages.

Tableau 5 : Pondérations pour les indicateurs zone euro (en %)

Zone euro	Champ de l'enquête	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Italie	Pays-Bas
	Industrie (hors IAA)		40,4	4,3	10,0	21,5	17,4
Ménages		38,1	4,1	10,0	23,8	18,0	5,9

Tous les soldes sont présentés en données centrées réduites afin de faciliter la lecture et rendre possible directement les comparaisons internationales. Il s'agit des six soldes d'opinion qui concernent la situation personnelle de l'entrepreneur interrogé :

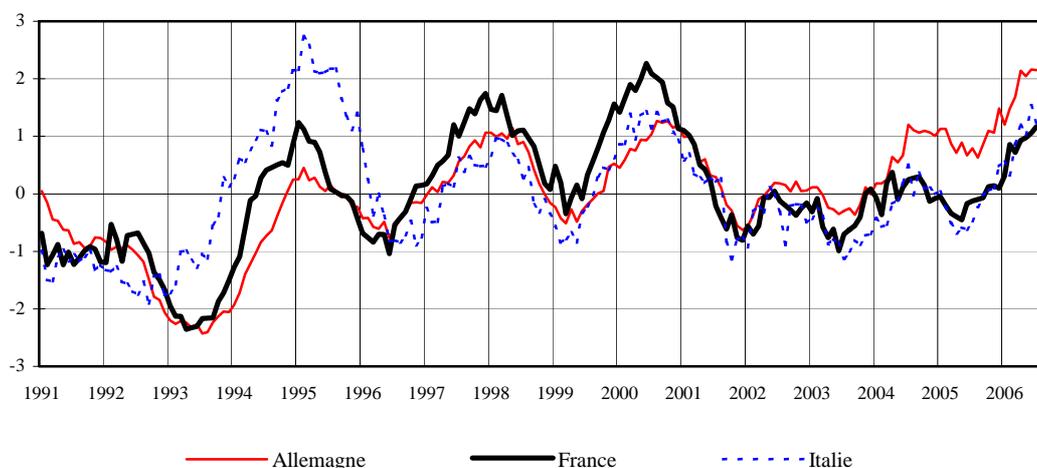
- évolution de la production passée : augmentation, stabilité, diminution ;
- carnets de commandes : supérieurs à la normale, normaux, inférieurs à la normale ;
- stocks de produits finis : supérieurs à la normale, normaux, inférieurs à la normale ;
- perspectives d'évolution de la production au cours des prochains mois : augmentation, stabilité, diminution ;
- perspectives d'évolution des prix de ventes au cours des prochains mois : augmentation, stabilité, diminution ;
- carnets de commande étrangers : supérieurs à la normale, normaux, inférieurs à la normale.

À titre d'illustration, le graphique 10 (publié tous les mois) permet de constater que les entrepreneurs allemands signalent que leurs carnets étrangers s'étoffent fin 2005 / début 2006 (le solde d'opinion correspondant se situe au-dessus de la moyenne de long terme). De plus, on peut comparer directement le niveau des trois courbes les unes aux autres dans la mesure où les données ont été centrées réduites. On voit ainsi que les carnets étrangers allemands sont mieux garnis que dans les autres pays. Soulignons que ce constat se retrouve dans les exportations allemandes, qui sont plus dynamiques que dans le reste de la zone sur cette période.

⁷ Disponible sur le site de l'Insee dans la rubrique « indicateurs de conjoncture », puis « autres indicateurs » puis « international ».

⁸ Dans le cas de l'indicateur de confiance des consommateurs, on rapporte également les résultats pour les Etats-Unis.

Graphique 10 : Soldes d'opinion relatifs aux carnets étrangers en Allemagne, France et Italie



4.5.1.2. - La publication trimestrielle

La publication trimestrielle vient compléter l'enquête mensuelle aux mois de janvier, avril, juillet et octobre. Les résultats sont publiés pour la zone euro, ses six principaux pays (Allemagne, France, Italie, Espagne, Belgique, Pays-Bas) et le Royaume-Uni.

Les *Informations Rapides* « Enquêtes européennes de conjoncture trimestrielles » se présentent sous la forme d'une publication de 4 pages.

Les sources utilisées sont les mêmes que pour la publication mensuelle (données nationales pour la France, l'Allemagne et l'Italie et données de la Commission Européenne pour les autres pays). Les résultats de la zone euro sont calculés par agrégation des soldes des six pays comme indiqué précédemment.

Quatre statistiques harmonisées sont présentées sous forme centrée-réduite. Les trois premières correspondent aux soldes d'opinion relatifs aux questions qualitatives suivantes :

- Évolution passée de la demande globale : augmentation, stabilité, diminution.
- Évolution prévue de la demande étrangère : augmentation, stabilité, diminution.
- Jugement sur les capacités de production : plus que suffisantes, suffisantes, pas suffisantes.

La quatrième porte sur le taux d'utilisation des capacités de production (question quantitative, en pourcentage).

4.5.2. - Les indicateurs calculés à partir des enquêtes européennes

À partir des résultats des enquêtes européennes, l'Insee élabore deux types d'indicateurs synthétiques. Le premier vise à résumer aussi efficacement que possible l'information commune contenue dans l'ensemble des soldes d'enquêtes « industrie » de la zone euro. Le second correspond à un indicateur de retournement pour l'ensemble de la zone euro qui signale, le plus tôt possible, les retournements de conjoncture appréhendés au travers de l'ensemble des soldes d'enquêtes.

4.5.2.1. - L'indicateur synthétique de climat des affaires dans la zone euro

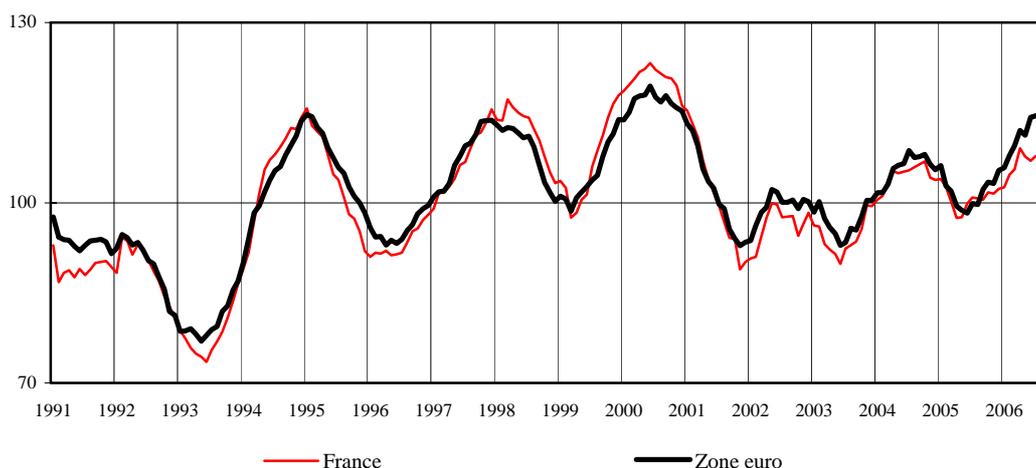
Cet indicateur est calculé par l'Insee à partir des enquêtes de conjoncture dans l'industrie de la zone euro.

Cinq soldes d'opinion (évolution passée et évolution prévue de la production, carnets de commandes globaux, carnets de commandes étrangers et stocks) pour six pays (Allemagne, France, Italie, Espagne, Belgique, Pays-Bas) ont été retenus pour rendre compte des cycles conjoncturels de l'activité industrielle de la zone euro.

L'indicateur présenté dans le graphique 11, résume en une variable unique la composante commune des soldes d'opinion sélectionnés. L'évolution de l'indicateur synthétique retrace ainsi de manière pertinente la phase conjoncturelle influant sur l'ensemble des soldes d'opinion des enquêtes de conjoncture. La méthodologie retenue pour la construction de l'indicateur zone euro est celle de l'analyse factorielle statique, choisie pour sa facilité de mise en œuvre et sa robustesse (Cf. méthodologie décrite dans la partie 3.1.2).

Le facteur commun est extrait des 30 soldes sans pondération préalable, les questions et les pays étant traités sur un pied d'égalité. Ce faisant, on met en évidence les mouvements d'activité commun à tous les pays de la zone euro. La Commission européenne publie aussi sur une base mensuelle un « climat des affaires dans l'industrie », selon une méthodologie différente de celle de l'Insee (moyenne pondérée des soldes d'opinion nationaux).

Graphique 11 : Indicateurs synthétiques dans l'industrie en France et en zone euro
100 = moyenne de longue période



Pour élargir et affiner la grille de lecture des enquêtes de conjoncture européennes, il est possible en utilisant l'analyse factorielle d'estimer simultanément un indicateur synthétique d'activité dans la zone euro considérée dans son ensemble et des indicateurs d'écart de climat conjoncturel propres à chacun des grands pays qui la composent. Ces nouveaux indicateurs sont cohérents avec les grands traits de l'histoire des faits économiques contemporains de la zone euro et de ses principaux pays⁹.

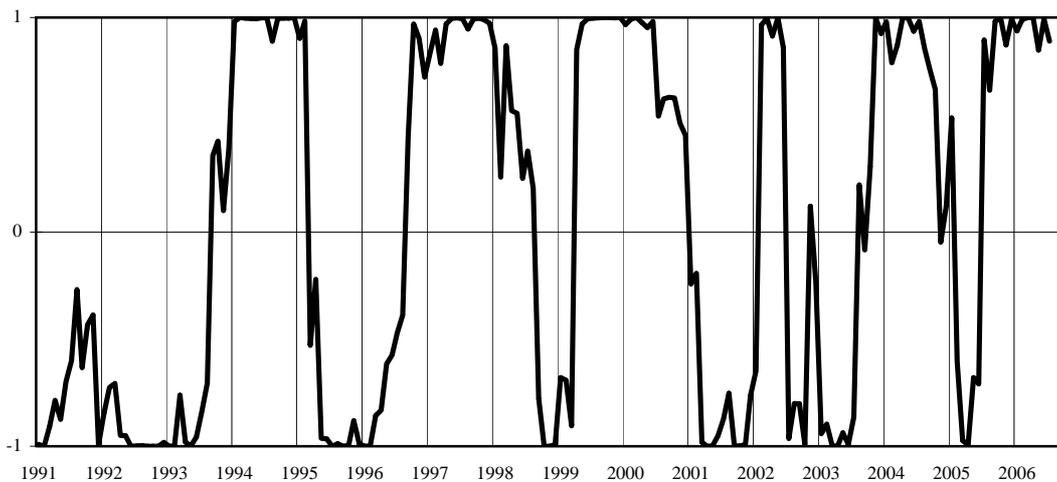
4.5.2.2. - L'indicateur de retournement dans la zone euro

Cet indicateur tente de détecter le plus tôt possible le moment où la conjoncture industrielle de la zone euro se retourne. Comme indiqué en alinéa 3.1.3, il s'agit d'une variable qualitative non directement observée. L'indicateur se présente sous forme d'une courbe, retraçant à chaque date la différence entre la probabilité pour que la phase conjoncturelle soit favorable et la probabilité pour qu'elle soit défavorable (Cf. graphique 12).

⁹ Cf. Lengart, Mora, Toutlemonde (2002).

L'indicateur évolue entre +1 et -1 : un point très proche de +1 (resp. de -1) signale que l'activité est en période de nette accélération (resp. de nette décélération). Les moments où l'indicateur est proche de 0 peuvent être assimilés à des phases de stabilisation, c'est-à-dire de retour du rythme de croissance de l'activité vers sa moyenne de long terme, pendant lesquelles les signaux reçus sont très variés et ne font donc état d'aucun mouvement prononcé, à la hausse ou à la baisse. La valeur de l'indicateur pour le dernier mois peut être révisée le mois suivant, si bien qu'il convient d'attendre au moins deux mois consécutifs pour pouvoir analyser une ample variation comme le signal d'un changement conjoncturel important. L'indicateur de retournement de la zone euro, qui utilise 30 soldes d'opinion, s'avère moins volatil que celui de la France, construit sur la base des 6 soldes de l'enquête française dans l'industrie¹⁰.

Graphique 12 : Indicateur de retournement dans l'industrie pour la zone euro



¹⁰ La détection d'une inflexion de la conjoncture dans la zone favorable ou défavorable par l'indicateur de retournement de la zone euro nécessite qu'un grand nombre de soldes d'opinion (parmi les 30 soldes retenus) évoluent durablement dans le même sens.